

## AVANT-PROPOS

Afin d'informer toute décision d'ordre politique sur le créole et sa prise en compte aux multiples plans communicationnels, socioculturels et éducationnels, il importe d'avoir à l'esprit les données suivantes rassemblées par commodité en points :

Le développement de ces points fera l'objet de ma communication sur le thème qui m'a été soumis par les organisateurs de ce colloque :

Le créole : **état de la question, difficultés et perspectives à court terme.**

1 - Les créoles sont des langues nées de la colonisation.

2 - Les créoles sont, partout où ils existent, un contact avec au moins une langue standard de grande diffusion.

3 - Les créoles rencontrent un jour ou l'autre le processus dit de décréolisation.

4 - Les créoles sont des langues jeunes, n'ayant pas, de ce fait, encore transcendé leur oralité native et ayant un profit de standardisation lié à leur jeunesse.

5 - Les créoles sont des langues internationales mais n'ont pas encore pleinement accédé au statut de langue étrangère.

## ANALYSE DES 5 POINTS

1 - Dire que les créoles sont des **langues coloniales** ne signifie ni qu'elles sont une production pure et simple du colon ni -a contrario- qu'il faille minimiser le rôle de ce dernier dans sa genèse, le colonisé se voyant alors attribuer arbitrairement le monopole de l'élaboration de l'outil linguistique. Les créoles sont, en vérité, le résultat d'une collaboration (forcée ou consentie) entre communautés **allogènes** sommées de construire l'instrument de communication apte à exprimer leur rapport au monde d'une manière nouvelle, inédite, **créatrice**. On ne doit jamais oublier le lien étymologique qui existe entre la notion de **créole** et le verbe latin **créare** (créer). Partie intégrante de l'américanité, l'antillanité est, dès l'origine, ce lieu, ce cadre géographique dans lequel devait s'expérimenter ce nouveau rapport au monde, et cela dans une temporalité originale. En sorte que, on peut penser, en termes d'une chronologie universelle, que la langue française est antérieure dans le temps à la langue créole. Mais si on se situe dans une temporalité relative (refermée à la construction socio-historique des Antilles) on est obligé de situer la

AVANT-PROPOS

Afin d'informer toute décision d'ordre politique sur la  
créole et sa prise en compte aux multiples plans  
communicationnels, socioculturels et éducationnels, il importe  
d'avoir à l'esprit les données suivantes rassemblées par  
commodité en points :

Le développement de ces points fera l'objet de ma  
communication sur le thème qui m'a été soumis par les  
organisateur de ce colloque :

Le créole : état de la question, difficultés et  
perspectives à court terme.

- 1 - Les créoles sont des langues nées de la colonisation.
- 2 - Les créoles sont, partout où ils existent, un contact  
avec au moins une langue standard de grande diffusion.
- 3 - Les créoles rencontrent un jour ou l'autre le  
processus dit de décréolisation.
- 4 - Les créoles sont des langues jeunes, n'ayant pas, de  
ce fait, encore transcendé leur oralité native et ayant un  
profit de standardisation lié à leur jeunesse.
- 5 - Les créoles sont des langues internationales mais  
n'ont pas encore pleinement accédé au statut de langue  
étrangère.

ANALYSE DES 5 POINTS

1 - Dire que les créoles sont des langues coloniales ne  
signifie ni qu'elles sont une production pure et simple du  
colon ni a contrario qu'il faille minimiser le rôle de ce  
dernier dans sa genèse. Le colonisé se voyant alors attribuer  
arbitrairement le monopole de l'élaboration de l'outil  
linguistique. Les créoles sont, en vérité, le résultat d'une  
collaboration (forcée ou consentie) entre communautés allogènes  
soumises de construire l'instrument de communication apte à  
exprimer leur rapport au monde d'une manière nouvelle, inédite,  
créative. On ne doit jamais oublier le lien étymologique qui  
existe entre la notion de créole et le verbe latin *creare*  
(créer). Partie intégrante de l'américanité, l'antillanité est,  
des l'origine, ce lieu, ce cadre géographique dans lequel  
devait s'expérimenter ce nouveau rapport au monde, et cela dans  
une temporalité originale. En sorte que, on peut penser, en  
terme d'une chronologie universelle, que la langue française  
est antérieure dans le temps à la langue créole. Mais si on se  
situe dans une temporalité relative (retournée à la construction  
socio-historique des Antilles) on est obligé de situer la

langue créole avant la langue française. C'est d'ailleurs à ce titre que l'on peut affirmer que la langue première des Antillais c'est historiquement non pas le français (même si cette langue était parlée dès l'origine), mais que c'est le créole. Toute l'histoire de nos sociétés est l'histoire d'un **déracinement**, d'un **décrochage** -à travers des étapes successives- hors du créole. L'histoire de nos pays est l'histoire d'une francisation culturelle et linguistique que d'aucuns ont appelé **assimilation** et que les créolistes appellent **décréolisation** (ainsi que nous le verrons ultérieurement). L'institution scolaire a, d'ailleurs, chacun le sait, à répondre, elle aussi, de ce phénomène.

Le créole est donc la langue **matricielle** des Antillais mais elle n'est pas pour autant toujours leur langue **maternelle**. La distinction est de taille et mérite une attention soutenue, dans la perspective d'une prise en compte de la langue créole dans le champ éducatif. On sait que pour certaines couches socialement privilégiées aux Antilles, la langue apprise en premier lieu est non pas le créole, mais le **français**, le créole faisant l'objet d'un apprentissage extérieur au foyer. Le modèle maternel créole est un modèle dont l'exhibition se fait de plus en plus rare, le modèle français prenant le relais, et devenant apte à marquer précisément les "quartiers de noblesse francophone" d'une famille donnée. Si certaines familles ne sont entrées que depuis une génération dans le modèle français, d'autres, au contraire, peuvent, en effet, s'enorgueillir d'y avoir accédé depuis 3, 4 générations ou plus. Cela dit, il convient de s'interroger sur la nature du modèle français proposé aux enfants quand ces derniers constituent la première génération : il s'agit d'un modèle où les règles du français standard cohabitent avec celle d'un français en pleine mutation, sur fond de la matrice ~~de~~ créole. Nous sommes dans une langue intermédiaire, une **interlangue** ou un **interlecte**.

Un programme éducatif qui ne s'enracinerait pas dans une approche sociologique préalable des genèses familiales de la francisation et qui considérerait la langue française comme un simple système abstrait serait lourdement handicapé. Or, il faut reconnaître que les investigations scientifiques nous font, à ce jour, cruellement défaut sur la connaissance réelle que nous pouvons avoir du substrat linguistique de nos élèves. Beaucoup de notre handicap pédagogique vient de là.

Je ne souhaite pas développer plus avant les notions de langue **matricielle** et de langue maternelle, réservant pour la discussion les précisions éventuelles.

langue créole avant la langue française. C'est d'ailleurs à ce titre que l'on peut affirmer que la langue première des Antillais c'est historiquement non pas le français (même si cette langue était parlée dès l'origine), mais que c'est le créole. Toute l'histoire de nos sociétés est l'histoire d'un déracinement, d'un décrochage - à travers des étapes successives - hors du créole. L'histoire de nos pays est l'histoire d'une francisation culturelle et linguistique que d'aucuns ont appelé assimilation et que les créolistes appellent décréolisation (ainsi que nous le verrons ultérieurement). L'institution scolaire a, d'ailleurs, chacun le sait, à répondre, elle aussi, de ce phénomène.

Le créole est donc la langue maternelle des Antillais mais elle n'est pas pour autant toujours leur langue maternelle. La distinction est de taille et mérite une attention soutenue, dans la perspective d'une prise en compte de la langue créole dans le champ éducatif. On sait que pour certaines couches socialement privilégiées aux Antilles, la langue apprise en premier lieu est non pas le créole, mais le français, le créole faisant l'objet d'un apprentissage extérieur au foyer. Le modèle maternel créole est un modèle dont l'acquisition se fait de plus en plus rare, le modèle français prenant le relais, et devenant apte à marquer précisément les "quartiers de noblesse francophone" d'une famille donnée. Si certaines familles ne sont entrées que depuis une génération dans le modèle français, d'autres, au contraire, peuvent, en effet, s'enorgueillir d'y avoir accédé depuis 3, 4 générations ou plus. Cela dit, il convient de s'interroger sur la nature du modèle français proposé aux enfants quand ces derniers constituent la première génération : il s'agit d'un modèle où les règles du français standard cohabitent avec celle d'un français en pleine mutation, sur fond de la matrice de créole. Nous sommes dans une langue intermédiaire, une interlangue ou un interlecte.

Un programme éducatif qui ne s'entrainerait pas dans une approche sociologique préalable des genèses familiales de la francisation et qui considérerait la langue française comme un simple système abstrait serait lourdement handicapé. Or, il faut reconnaître que les investigations scientifiques nous font, à ce jour, cruellement défaut sur la connaissance réelle que nous pouvons avoir du substrat linguistique de nos élèves. Beaucoup de notre handicap pédagogique vient de là.

Je ne souhaite pas développer plus avant les notions de langue maternelle et de langue maternelle, réservant pour la discussion les précisions éventuelles.